

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 14 décembre 2022 à 17h30 à la salle communautaire sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire :	Monsieur Steve Perreault
Conseillères et conseillers:	Nancy Deschênes, Marcel Ladouceur, Simon Legault, Luce Baillargeon, C. Jennifer Pearson-Millar, Julie Racine
Absent.e.s	
Sont également présent.e.s	Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 17 h 45 avec le quorum requis.

2022-12-495

2.
Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 14 décembre 2022

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022
- 2 Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 14 décembre 2022
- 5. Administration**
 - 5.1 Avis de convocation
 - 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-647, abrogeant le règlement 2022-632, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2023, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité
- 14 Clôture et levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon

Appuyé par madame Julie Racine

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

5.
Administration

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

5.1

Avis de convocation

La greffière-trésorière adjointe constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

5.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-647, abrogeant le règlement 2022-632, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2023, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité

Luce Baillargeon, conseillère, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2022-647, abrogeant le règlement 2022-632, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2023, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité, et que ledit règlement sera soumis au conseil municipal, pour adoption, lors d'une séance subséquente.

2022-12-496

14.

Clôture et levée de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault

Appuyé par madame Nancy Deschênes

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à 17 h 46.

Adoptée à l'unanimité

Donné à Lac-Supérieur, ce 20 décembre 2022

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Steve Perreault
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20 décembre 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière